

ADMINISTRATION

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE,
DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA VILLE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

Arrêté du 11 février 2009 modifiant l'arrêté du 20 avril 2005 portant nomination des représentants de l'administration et des représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel commun affaires sociales du ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale, du ministère des solidarités, de la santé et de la famille et du ministère de la parité et de l'égalité professionnelle

NOR : SJSJG0930107A

Le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et le ministre de la santé et des sports,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 15 ;

Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires ;

Vu l'arrêté du 23 février 1996 relatif à la création d'un comité technique paritaire ministériel affaires sociales placé auprès du ministre du travail et des affaires sociales ;

Vu l'arrêté du 20 avril 2005 portant nomination des représentants de l'administration et des représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel commun affaires sociales du ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale, du ministère des solidarités, de la santé et de la famille et du ministère de la parité et de l'égalité professionnelle,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Les dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 20 avril 2005 susvisé sont modifiées comme suit :

Membres titulaires

Pour la CFDT :

Mme Bodin-Saffray (Marie-Jeanne), direction départementale des affaires sanitaires et sociales de Paris.

Mme Joly (Martine), direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle du Nord.

M. Lacaze (Yves), secrétaire du SACAS-CFDT.

M. Laguette (Jean-Pierre), direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de Languedoc-Roussillon.

Membres suppléants

M. Bollier (Guillaume), direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de l'Oise.

M. Dalmeida (Benoît), direction départementale de l'action sanitaire et sociale du Pas-de-Calais.

M. Delhaye (Jean-Fabien), direction générale de l'action sociale.

Mme Siffredi (Marie-Ange), secrétaire nationale SYNTEF-CFDT.

Membres titulaires

Pour l'UNSA :

M. Galy (Jean-Noël), secrétaire général de l'UNSA emploi-solidarité.

M. Segond (Georges), direction régionale de l'action sanitaire et sociale d'Ile-de-France.

M. Zeau (Michel), direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de Loire-Atlantique.

Membres suppléants

M. Aurillac (Philippe), direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de la Gironde.

M. Cressard (Jean-Dominique), direction de la sécurité sociale.

Mme Noulin (Martine), UNSA emploi-solidarité.

Article 2

Le directeur de l'administration générale, du personnel et du budget est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux *Bulletins officiels* du ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et du ministère de la santé et des sports.

Fait à Paris, le 11 février 2009.

Pour les ministres et par délégation :
*Le sous-directeur des statuts
et du développement professionnel et social,*
E. WAISBORD